



Luxembourg, le **16 FEV. 2017**

**Monsieur Fernand Etgen
Ministre aux Relations avec
le Parlement**

**Service Central de Législation
43, boulevard F.D. Roosevelt
L – 2450 Luxembourg**

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous communiquer en annexe la réponse commune à la question parlementaire N°2675 du 13 janvier 2017 de Monsieur le député André Bauler, concernant l'état d'avancement des travaux de construction du Lycée E. Steichen à Clervaux, tout en vous priant de bien vouloir en assurer la transmission à Monsieur le Président de la Chambre des Députés.

Recevez, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

**François Bausch
Ministre du Développement durable
et des Infrastructures**

Copie à :
Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et de l'Enfance

Réponse commune de Monsieur François BAUSCH, Ministre du Développement durable et des Infrastructures et de Monsieur Claude MEISCH, Ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et de l'Enfance à la question parlementaire N°2675 du 13 janvier 2017 de Monsieur le Député André BAULER

Par sa question parlementaire, l'honorable Député voudrait avoir des informations supplémentaires concernant le Lycée E. Steichen à Clervaux.

En ce qui concerne les différentes étapes du chantier, il convient de noter que les travaux de gros œuvre pour la construction du lycée seront achevés début 2017.

Les travaux par rapport à l'enveloppe du bâtiment, c'est-à-dire la menuiserie intérieure, les façades et les travaux d'étanchéité débuteront également début 2017.

Par ailleurs, les travaux d'installations concernant les techniques du bâtiment seront exécutés en parallèle, comprenant le chauffage, l'électricité et les sanitaires.

Les travaux de parachèvement, dont notamment les chapes, le carrelage et les cloisons sont programmés pour mi-2017.

Dans l'objectif d'augmenter l'attrait du Lycée Edward Steichen situé dans une région rurale, il est envisagé de le pourvoir d'un internat pour élèves, tout en sachant que la demande pour ce type d'infrastructure augmente dans la société actuelle.

De surcroît, une association du lycée à un internat pourrait s'avérer comme très utile. Cette coexistence s'explique surtout par le fait qu'il est le seul lycée au nord du pays du secteur des technologies de l'information et de la communication, ayant le label « Future Hub » et attire donc des élèves venant de toutes les contrées du pays, voire même de la Grande Région.

L'internat, avec une capacité d'accueil de 30 à 50 jeunes, pourrait héberger surtout des élèves dont l'éloignement de leur domicile rend un aller-retour quotidien par l'intermédiaire des transports publics très difficile et coûteux en temps. De plus, un internat pourrait encadrer des élèves dont la situation familiale ou sociale mettrait en péril leur réussite scolaire.

Un internat pourrait faire gagner beaucoup de temps et d'énergie à certains. De plus, il contribuerait pour sa part à faire du Lycée Edward Steichen un lieu de vie, de travail et de partage et ainsi à mettre à la portée de tous la réussite scolaire.

Au vu de ce qui précède, le directeur du lycée a été chargé de soumettre des propositions quant à la gestion de l'internat, quant à la collaboration avec d'éventuels partenaires, quant au site et au fonctionnement.

Le Lycée Edward Steichen sera un lieu d'apprentissage, de socialisation et de construction identitaire, en osmose avec la région qu'elle dessert. Il concourra à la réussite des élèves, à l'épanouissement de leur communauté et à l'éclosion d'une conscience solidaire globale. À ces

fins, il suscitera l'échange, l'interaction, l'engagement et mobilisera les élèves, le personnel scolaire, les parents et les partenaires du milieu et de la région.

Dès lors, le Lycée Edward Steichen ne sera pas un milieu scolaire clos, mais par contre ouvrira ses portes et ses infrastructures, si la disponibilité organisationnelle se présente, aux associations régionales. Comme dans tous les autres lycées, une convention entre le lycée et l'association en question définira les modalités.

Finalement, il est à souligner que les premiers pourparlers relatifs à la synergie concernant l'utilisation de la piscine pour les besoins du Lycée Edward Steichen et ceux de l'école fondamentale de Reuler ont été entamés en 2014 et il va sans dire que des accords ont été trouvés.